



ZÉPON N°3



PRIME POUVOIR D'ACHAT : LA NOUVELLE ARNAQUE DU GOUVERNEMENT !

Au 1er Juillet 2023, le point d'indice a connu une revalorisation de seulement 1,5%, passant ainsi de 4,85€ à 4,9227 €. Même pas de quoi atteindre la barre symbolique des 5€. Pour cacher la misère et faire oublier l'inflation de ces dernières années, le gouvernement a fait paraître au Journal Officiel le décret (n°2023-702 du 31 juillet 2023) portant création de la fameuse prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique et donc de la DGFIP. Prime forfaitaire, non reconductible, soumise à plusieurs conditions, avec un barème de modulation, à percevoir "à l'automne", et impossible.

Comme toute prime elle ne sera pas prise en compte pour la retraite. Pour la CGT, cette prime ne fera pas avaler la faiblesse de l'augmentation du point d'indice et les petits bricolages sur les grilles. Cette mesure n'est pas de nature à répondre aux revendications salariales et à la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 qui s'élève désormais à plus de 16 %. Contrairement à ce qu'affiche la macronie, l'évolution des rémunérations en 2023 ne sera pas de 2,5% mais bien seulement de 1,5%. En effet, les 5 points d'indice qui permettent, avec d'autres éléments, d'arriver aux 2,5%, ne seront appliqués qu'à partir de janvier 2024 sans rétroactivité. Autre fait grave : c'est par la baisse et le gel de crédits au titre des PLF et PLFSS 2024 que le gouvernement entend financer ces mesures, autrement dit par le recul des Services publics.

Montants de la prime, modulés en fonction de la rémunération brute

PLAFOND DE RÉMUNÉRATION POUR L'ÉLIGIBILITÉ AU
DISPOSITIF : 39 000 € bruts

MAIS QUID POUR CHEZ NOUS EN MARTINIQUE ???

Pour l'instant l'opacité est totale et la DG ne donne aucune précision pour l'instant !



TikTok ·
492 j'aime, 39 commentaires. Découvrez l'...
www.tiktok.com

Un usager se plaint sur TikTok et ce n'est pas TIP TOP

Lundi 11/09/2023, un usager se présente à un centre des finances publiques et se retrouve devant ce centre fermé et s'interroge via le réseau social TikTok sur le manque d'affichage concernant les jours et heures d'ouverture du centre.

Pourtant, ce n'est pas d'aujourd'hui que nous interpellons la direction sur la nécessité d'un affichage clair, précis et durable dans le temps pour préciser jours et heures d'ouverture de nos centres des finances publiques.

A l'heure du « tout internet », en utilisant un célèbre moteur de recherche, force est de constater que non seulement pour le site concerné par le TikTok, d'autres centres des finances affichent, même sur des sites internet de l'État, le lundi comme un jour ouvert au public...

Pas d'information devant le centre des finances, informations incorrectes sur internet, tant d'éléments pouvant attiser la colère légitime des usagers qui pour certains ne peuvent tout simplement pas faire autrement que de se déplacer dans un centre des finances et non dans une maison France service qui ne remplacera jamais la mission de service public qui est la nôtre !!!

La CGT FIP 972 invite la direction (qui a vu la vidéo) à urgemment procéder aux affichages de communication nécessaire que ce soit devant les centres des finances publiques mais également sur internet.

Ce problème d'affichage a été évoqué par l'Union lors du dernier CSAL du 18/09/2023. La direction s'engage à mettre une signalétique pour le site concerné par le TIKTOK, mais encore une fois le problème se pose pour d'autres sites, preuve en est sûr un site bien connu...

Agenda du CGTISTE	
	- 23 septembre 2023: Marche unitaire pour la fin du racisme systémique, des violences policières, pour la justice sociale et les libertés publiques
	- 28 septembre 2023: C'est la journée mondiale pour la défense du droit à l'avortement. C'est aussi la journée mondiale pour le droit des femmes à disposer de leur corps.
	- 28 sept 2023: CSALFS(Local)
	- 02 octobre 2023 : visite de site Cluny, Desclieux, Marin
	- 05 octobre 2023 : visite de site Trinité
- 13 octobre 2023 : Grève pour l'augmentation de nos salaires et de nos rémunérations, pour l'égalité femmes-hommes et contre l'austérité	





La rémunération des fonctionnaires d'Outre-mer dans le viseur de la cour des comptes

Rien de nouveau sous le soleil où comme souvent le marronnier de la cour des comptes visant la rémunération des fonctionnaires d'Outre-mer refait surface.

« Depuis sa création, ce dispositif est devenu complexe, générateur d'inégalités entre les agents, mal mesuré sur le plan budgétaire et source de dérive et d'accroissement de son coût, de l'ordre de 1,5 Md€ pour les seuls fonctionnaires de l'État et les militaires, alors même qu'il ne répond qu'imparfaitement à ses objectifs initiaux. »

« En outre, l'attractivité des emplois publics outre-mer que ce dispositif est censé permettre ne saurait être réduite aux seules mesures financières. Une réflexion et des actions plus globales doivent être engagées afin d'assurer le maintien de l'attractivité de ces postes. »

Voilà ce que l'on peut lire dans le préambule de ce rapport.

Il serait simpliste de ne prendre que le coût global de ce dispositif ainsi que de sa prétendue non attractivité sur certains territoires quand chaque année des agents désespèrent de pouvoir rentrer chez eux.

Le pourcentage décidément récurrent de 40 % ; est selon l'INSEE dans sa publication du 11 juillet 2023 le pourcentage d'écart des prix de l'alimentation par rapport à la France.

Plutôt que de s'attaquer entre autres à un problème systémique nourri par des logiques de prédation capitaliste de monopole présent dans tous les domaines de la vie publique (ce que nous dénonçons constamment), les fonctionnaires sont la cible qu'il faut abattre !

Les fonctionnaires des Outre-Mer (déjà impactés par des mesures scélérates tel que la modification des congés bonifiés) ne sont pas des variables d'ajustement budgétaire !

Nous restons « vétyatif » et serons vent debout contre ces menaces incessantes.



NE DITES PLUS « mais que fait la CGT »... FAITES-LA !!!!

La raison d'être de la CGT, c'est la défense des intérêts individuels et collectifs des salarié-e-s.

La CGT porte des valeurs de solidarité, de liberté, d'égalité, de démocratie, de paix et lutte contre toutes formes de discrimination et d'exclusion. La CGT est un syndicat d'adhérents au service des revendications des personnels

Sa force : ses adhérents présents sur le lieu de travail, impliqués dans la vie et dans l'activité de l'organisation, informés des réunions avec la direction comme de la vie interne du syndicat.

A la CGT, chaque syndiqué compte. Chacune, chacun peut exprimer ses aspirations et les faire progresser par la force du « tous ensemble ».

La CGT est un syndicat de proximité

La CGT, ce sont des collègues que vous connaissez, présents et présentes dans les services avec vous au quotidien, visibles, disponibles et tenaces, vers lequel les vous pouvez vous tourner pour un conseil, une demande, une défense individuelle ou collective.

En s'appuyant sur votre mobilisation, ils portent vos préoccupations, vos questions et vos revendications pour obtenir satisfaction.

Adhérez pour renforcer la CGT !

La force de la CGT, c'est avant tout celle de ses adhérent.es. Pour que vos revendications aient du poids, il faut une CGT forte. Elle ne peut pas l'être sans vous ! En adhérant à la CGT, vous montrerez votre détermination à obtenir l'arrêt des réformes néfastes et disposerez des moyens pour vous informer et vous défendre au quotidien.

Vous contribuerez à financer et développer les activités de la CGT car elle ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérent.es

N'hésitez pas le 02 Octobre à rencontrer nos camarades pour payer votre cotisation pour les retardataires et pour celles et ceux souhaitant nous rejoindre afin de connaître les modalités d'adhésion.

Se Syndiquer est un droit être à la CGT c'est un plus !!

Rappel: les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt de 66%

